

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 6 juin 2018 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers: Josiane Charron, Claude Joubert, François Clermont et Jean-Yves Pagé.

Absence motivée : Sylvain Bourque

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Chantal Laroche, Directrice générale par intérim.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mars 2018.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'Officière municipale en urbanisme
  - 6.2 Des inspecteurs municipaux
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire
    - 6.4.1 Faits saillants financiers
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
  - 6.6 Date des élections partielles
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10730 à 10744 montant de 3 366.09 \$ et les prélèvements numéro 2070 à 2083 au montant de 2 764.38\$ et des salaires payés pour un montant de 14 098.78 \$ (manque salaire maire, élus et pompiers)
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
  - 9.1 Municipalité du Lac Simon – Bouteilles d'eau à usage unique;
  - 9.2 Demande de rencontre – CISSSO; *reporté automne*
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Adoption de la facture numéro 1014 des puits du Québec inc. au montant de 14 514.10 plus taxes applicables;
  - 11.2 Adoption de la facture numéro 1015 des puits du Québec inc. au montant de 18 069.56 plus taxes applicables;
  - 11.3 Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles Bruneau;
  - 11.4 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur locale des cours d'eau – Monsieur Pierre Villeneuve;
  - 11.5 Modification des heures hebdomadaires - secrétaire trésorière adjointe
  - 11.6 Modification du calendrier des séances du conseil 2018.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- 11.7 Commandite – Tournoi de Golf Résidence le Monarque
  - 11.8 Portable – directrice générale
  - 11.9 Annulation forfait cellulaire – directrice générale;
  - 11.10 Octroi du contrat de forage;
  - 11.11 Résolution d'appui – demande d'un citoyen – limite de vitesse;
  - 11.12 Location d'une parcelle de terrain – Ferme Chalsima;
  - 11.13 Embauche – emploi étudiant – été 2018;
  - 11.14 Embauche – employé saisonnier voirie;
  - 11.15 Entente de service – Pierre Villeneuve ;
12. Varia
- 12.1 Demande de résolution d'appui – A Ride to Remember – randonnées en vélo;
  - 12.2 Délégation de pouvoir – mise en commun Notre-Dame-De-Bonsecours et Fassett;
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h32.

**2018-06-126**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Josiane Charron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-127**

**Approbation du procès-verbal du 12 mars 2018.**

Il est proposé par François Clermont que les procès-verbaux du 9 et 12 avril soient adoptés.

Adopté à l'unanimité.

**► PAROLE À L'ASSISTANCE**

Une citoyenne fait état d'une situation au Camping l'Étoile de Fassett. Une demande à l'effet que les résidents puissent construire une toiture qui recouvrirait et un pavillon d'été, et la roulotte a été déposée au conseil. On propose à la citoyenne de contacter M. Pierre Villeneuve, qui pourra prendre les informations pertinentes et en faire état au conseil. De plus, Monsieur le maire demande à la citoyenne si elle peut informer le conseil si une autre municipalité a acquiescé à ce genre de demande, afin de pouvoir valider les changements aux règlements s'y rattachant.

**► RAPPORT**

- L'Officière municipale en urbanisme a déposé son rapport.
- L'inspecteur municipal aucun rapport.
- Le Directeur des incendies aucun rapport.
- Rapport du maire

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- Monsieur le maire nous informe que le contrat de forage pour le nouveau puits sera octroyé sous peu. Les travaux qui ont été effectués sur les puits existants démontrent un excellent résultat. De plus, le
- contrat de balayage des rues municipales sera effectué prochainement. Pour ce qui est de la partie balayée par le MTQ, le dossier est à suivre.

- **Faits saillants financiers**

- Premièrement, je tiens à spécifier qu'il est difficile pour moi d'émettre mon opinion sur les résultats financiers 2017 puisque j'ai été en poste pour le dernier mois et demi de l'année seulement.

- **Analyse**

Le premier point à soulever est le déficit de fonctionnement de 4 773\$ qui n'est rien de majeur considérant le budget total des opérations.

Deuxièmement, les revenus totaux sont en hausses de seulement 2 500\$ pour totaliser 770 707\$ mais les revenus de taxes sont en hausses de plus de 20 000\$. L'explication se situe au niveau de la baisse de nos subventions qui tirent à leurs fins pour plusieurs prêts. Voilà un point qui demandera analyse pour les prochaines années.

Le montant de taxes de mutations est quant à lui très stable au environ de 27 000\$ ce qui prouve le dynamisme d'achat de propriétés dans notre municipalité.

Au niveau des charges plusieurs écarts importants entre le réel 2016, le budgété 2017 versus le réel 2017, ce qui s'explique probablement par des changements d'orientations du conseil en cours d'année. Par contre très faible variation du total avant les amortissements.

En terminant, cher citoyens, je tiens à vous dire que la municipalité de Fassett est en bonne situation financière mais, j'apporte deux bémols qui ont attiré mon attention dans les premiers mois de mon mandat. Sans vouloir mettre de blâme sur les administrations précédentes, je crois qu'il y a beaucoup d'améliorations possibles au niveau des coûts d'opération de la municipalité et ceci sans couper dans les services aux citoyens. Nous vous présenterons d'ailleurs un plan d'action à ce niveau dans la prochaine année.

À mon avis, la répartition des échéanciers de paiements des prêts municipaux est à améliorer, ce qui a pour conséquence de ne pouvoir faire d'améliorations majeures qui ne seraient subventionnées, dans les infrastructures municipales avant 10 ans, sans une augmentation majeure de vos comptes de taxes. Encore une fois à ce sujet j'ai un plan d'action qui vous sera présenté dans la prochaine année.

Bien à vous,

Éric Trépanier  
Maire, municipalité de Fassett

- **Rapport des conseillers et conseillère**

- **Jean-Yves Pagé** et Monsieur Joubert ont échangés sur le dossier pompier – incendie et vérifications. Jean-Yves propose une rencontre à la mi juin, afin de valider la situation avec Claude.
- **François Clermont** - Aucun point spécifique pour la période.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- **Josiane Charron**- Josiane nous informe que des démarches concernant l'éclairage au parc suivent leur cours. Une soumission proposant un éclairage au DEL a été reçue et sera analysée. De plus, elle nous avise de la tenue de la fête de la famille, qui se tiendra le 25 août prochain.
- **Claude Joubert** – Claude nous informe que seulement des alertes incendies mineures ont eu lieu sur notre territoire. De plus, après discussion avec les autres membres du conseil, un engagement est intervenu, à savoir que des vérifications incendies seront planifiées et effectuées au cours des trois prochains mois, soit juin, juillet et août. Un état réel de la situation sera également déposée au prochain conseil.
- **Sylvain Bourque** – Absent

2018-06-128

**Approbation des dépenses et adoption des chèques 10 730 à 10 744 au montant de 3 366.09\$, des prélèvements numéro 2 070 à 2 083 au montant de 2 764.38\$ et des salaires payés pour un montant de 14 098.78\$.**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE les comptes payés par les chèques numéros 10 730 à 10 744 au montant de 3 366.09\$ \$ainsi que des prélèvements automatiques numéro 2 070 à 2 083 pour un montant de 2 764.38\$ \$soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018 : 14 098.78\$.

Adopté à l'unanimité.

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

**9.1 Municipalité de Las Simon – Bouteilles d'eau à usage unique**

Le conseil prend connaissance de la résolution du Lac Simon concernant l'utilisation des bouteilles d'eau à usage unique. Le conseil est sensible à la problématique et mentionne qu'il prend la situation en délibéré, le tout afin de proposer une action qui saura convenir et à la problématique, et à la réalité de la municipalité.

**9.2 Demande de rencontre – CISSSO**

Le conseil décide, de reporter la demande de rencontre proposée par le CISSSO à l'automne. La saison estivale étant très occupée, une proposition de rencontre sera faite pour l'automne prochain.

2018-06-129

**Adoption de la facture numéro 1014 des Puits du Québec Inc. au montant de 14 514.10\$ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer le paiement de la facture 1014 en provenance de la compagnie Les Puits du Québec Inc. au montant de 14 514.10\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à déboursier la somme de 14 514.10\$ plus taxes à l'attention de la compagnie Les Puis du Québec Inc.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-130**

**Adoption de la facture numéro 1015 des Puits du Québec Inc. au montant de 18 069.56 plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectué le paiement de la facture 1015 en provenance de la compagnie Les Puits du Québec Inc. au montant de 10 069.54\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François Clermont et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à déboursier la somme de 18 069.56\$ plus taxes à l'attention de la compagnie Les Puis du Québec Inc.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-131**

**Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles Bruneau.**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçue par l'organisation Tour CIBC Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT que l'organisation aimerait pouvoir obtenir l'autorisation du conseil municipal afin de pouvoir traverser la municipalité de Fassett le 5 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que cette randonnée est une façon importante pour l'organisation d'amasser des fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise l'organisation Tour CIBC – Charles Bruneau à traverser la municipalité lors de leur événement du 5 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-132**

**Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local de cours d'eau – Pierre Villeneuve**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau, concernant l'Application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau (résolutions de la MRC 2013-01-018 et 2017-02-023);

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la réalisation des objets ladite Entente, entre la municipalité doit nommer un(e) ou des employés(es), qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josiane Charron et résolu :

QUE la municipalité de Fassett nomme Monsieur Pierre Villeneuve, à titre de personne désignée au sens :

De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

De l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau, concernant l'application des règlements, le recouvrement des cr.ances et la gestion des travaux prévus au cours d'eau en vigueur;

Et de règlements de la MRC # 075-205, #086-207 et 1 087-2007

QUE une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-133**

**Modification des heures hebdomadaires – secrétaire trésorière adjointe par intérim**

CONSIDÉRANT la nomination au poste de secrétaire trésorière adjointe par intérim de Cindy Turpin;

CONSIDÉRANT que le mandat administratif attendu de la secrétaire trésorière adjointe par intérim demande un investissement de 30 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que Cindy Turpin occupe également le poste d'officière municipale en urbanisme;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est présentement en arrêt de travail, et dans le but de s'assurer d'accomplir les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité, et d'assurer un service au citoyens adéquat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josiane Charron et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la secrétaire trésorière adjointe à avoir une semaine ouvrable de 30 heures. De plus, selon les besoins et les demandes de la directrice générale par intérim, le conseil consent à ce que cette dernière autorise occasionnellement un dépassement du 30 heures, afin d'accomplir les tâches administratives nécessaires au maintien du bon fonctionnement de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-134**

**Modification du calendrier des séances du conseil.**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett partage présentement avec la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, les services de la directrice générale de Notre-Dame-de-Bonsecours, en l'absence pour congé de maladie de la directrice générale de Fassett;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT que ce partage de ressources demande un ajustement au niveau du calendrier des séances du conseil de la municipalité de Fassett;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le Conseil municipal modifie les rencontres du conseil comme suit :

Juin	mercredi le 6 juin 19h30
Juillet	mercredi le 4 juillet 19h30
Août	mercredi le 8 août 19h30
Septembre	mercredi le 5 septembre 19h30
Octobre	mercredi le 3 octobre 19h30
Novembre	mercredi le 7 novembre 19h30
Décembre	mercredi le 5 décembre 19h30

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-135**

**Commandite – tournoi de Golf – Résidence le Monarque**

CONSIDÉRANT la demande en provenance de la résidence le Monarque, qui tiendra son tournoi de golf annuel afin d'amasser des fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François Clermont et résolu :

QUE le Conseil municipal accorde une commandite de 100.00\$ pour le tournoi de golf de la Résidence le Monarque.

La directrice émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-136**

**Portable – directrice générale**

CONSIDÉRANT l'absence pour cause de maladie de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la directrice générale possède un portable, qui serait utile à l'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le conseil demandera à la directrice générale de remettre son portable pendant sa période d'arrêt de travail.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-137**

**Annulation forfait cellulaire – directrice générale**

CONSIDÉRANT QUE que la directrice générale est en arrêt de travail pour maladie, et ce pour une période prolongée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fournit un appareil cellulaire et une couverture de réseau à la directrice générale pour ses fonctions;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE présentement, le cellulaire de fonction est inutile pendant l'arrêt de travail de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josiane Charron et résolu ;

QUE le conseil demande d'annuler, pendant l'absence pour maladie, le forfait cellulaire de l'appareil qu'utilisait la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

**Octroi du contrat de forage**

Point reporté.

**2018-06-138**

**Résolution d'appui – demande d'un citoyen – limite de vitesse**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gagnon s'est présenté au conseil municipal pour nous saisir d'une problématique de pollution auditive causée par un trafic passant à grande vitesse sur la route 148, à l'entrée du village, nuisant ainsi à la quiétude de plusieurs résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gagnon a interpellé le député de Papineau, Monsieur Alexandre Iracà afin d'intervenir pour étendre la zone de 50 km/h réduisant ainsi de façon considérable la pollution auditive à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît que la pollution auditive causée par le trafic passant à grande vitesse à l'entrée du village est une problématique pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique a déjà été nommée par plusieurs citoyens du village;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect sécurité est également un facteur très important dans la démarche d'appui de la municipalité envers la demande de changement de vitesse de Monsieur Gagnon;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par François Clermont et résolu ;

QUE le conseil appuie la démarche de Monsieur Gagnon pour étendre la zone de 50 km/h à partir de l'adresse civique 210 route 148, et d'intégrer une zone de 70 km/h de l'adresse civique 210 route 148 jusqu'à l'adresse civique 314 route 148.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-139**

**Échange de droit – Ferme Chalsima et municipalité de Fassett**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction d'un puits pour l'approvisionnement en eau potable de la municipalité de Fassett doivent être faits dans les prochaines semaines;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE ces travaux vont nécessiter l'autorisation à l'accès de la propriété de la ferme laitière Chalisima, propriété de Simon Lavergne;

CONSIDÉRANT QUE certaines installations d'approvisionnement en eau potable de la municipalité de Fassett occupent déjà une partie de la propriété de la ferme laitière Chalsima, et ce depuis plus de 16 ans;

CONSIDÉRANT QU' aucune entente ou règlement s'est actualisé entre la municipalité et la ferme Chalsima, afin de convenir et officialiser l'entente des parties;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett souhaite s'engager dans un processus de règlement pour officialiser une entente déterminant les titres de propriété distincts de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution constitue une première phase du processus de règlement pour officialiser les titres de propriété de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE la municipalité de Fassett cède le droit d'utilisation pour fin agricole pour une période de deux (2) ans des lots suivants soit 5 896 055 et 5 363 663. En contrepartie, la ferme laitière Chalsima, propriété de Simon Lavergne, cède un droit à l'accès et à l'exploitation, à la municipalité de Fassett, des lots 5 363 452 ainsi que 5 362 350, et ce pour une période de deux (2) ans. Il est convenu que la ferme laitière Chalsima pourra faire les récoltes sur lesdits terrains.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-140**

**Embauche – emploi étudiant – été 2018.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention pour un emploi étudiant pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été reçues au sujet dudit emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines rencontrera le(les) candidat(s) ayant postulé(s) pour combler l'emploi d'été;

CONSIDÉRANT QUE suite à ses rencontres, le comité des ressources humaines fera ses recommandations afin de combler ledit poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josiane Charron et résolu ;

QUE le conseil mandate le maire ainsi que la directrice générale par intérim à procéder à l'embauche du candidat, sous les recommandations du comité des ressources humaines. De plus, le conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale par intérim à conclure l'entente, et signer tous les documents relatifs à la subvention obtenue.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-141**

**Embauche – employé saisonnier voirie**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin de main d'œuvre cet été, du aux différents projets majeurs dans le secteur de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut obtenir une subvention du centre local d'emploi afin de combler un poste d'employé saisonnier en voirie

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été reçues concernant l'emploi à combler;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines rencontrera le(les) candidat(s) ayant postulé(s) pour combler l'emploi d'été;

CONSIDÉRANT QUE suite à ses rencontres, le comité des ressources humaines fera ses recommandations afin de combler ledit poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par François Clermont et résolu ;

QUE le conseil mandate le maire ainsi que la directrice générale par intérim à procéder à l'embauche du candidat, sous les recommandations du comité des ressources humaines. De plus, le conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale par intérim à conclure l'entente, et signer tous les documents relatifs à la subvention obtenue.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-142**

**Entente de servie – Pierre Villeneuve**

CONSIDÉRANT QUE les changements d'affectation au sein du personnel administratif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin des services d'un urbaniste;

CONSIDÉRANT QUE Pierre Villeneuve a déjà œuvré au sein de la municipalité de Fassett, et est disponible afin de combler le manque de ressource en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Villeneuve possède une grande expérience dans le domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le conseil désire procéder à l'embauche de Monsieur Pierre Villeneuve, à titre d'urbaniste. Le conseil autorise également le maire ainsi que la directrice générale par intérim à conclure et signer l'entente, selon les termes discutés. Le conseil consent également à ce que cette résolution fasse partie intégrante du contrat de travail liant Pierre Villeneuve et la municipalité de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

**2018-06-143**

**Demande de résolution d'appui – A Ride to Remember – randonnée en vélo.**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation A Ride to Remember tiendra son événement à vélo, de Lachute à Gatineau le 5 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE que cette randonnée est un événement majeur de levée de fonds pour l'organisation, qui vient en aide aux gens souffrant d'Alzheimer et d'autres démences;

CONSIDÉRANT QUE le trajet se déroulera au départ sur la route 344, et ensuite le long de la 148, de Lachute à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports autorisera l'événement, si les municipalités traversées donnent leur autorisation à l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Joubertet résolu ;

QUE le conseil autorise l'organisation et son événement A Ride to Remember à traverser la municipalité de Fassett, lors de la randonnée du 5 août prochain.

Adopté à l'unanimité.

**2018-06-144**

**Délégation de pouvoir – mise en commun Notre-Dame-De-Bonsecours et Fassett.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-De-Bonsecours et la municipalité de Fassett ont obtenu une subvention du MAMOT pour la mise en commun de matériel et de ressources;

CONSIDÉRANT QUE des achats communs doivent être effectués dans les meilleurs délais afin de combler certains besoins en voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mandater le maire afin de discuter et de décider des achats qui seront mis en communs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le conseil mandate le maire de Fassett à discuter et décider des achats à être effectués, conjointement avec le maire de la municipalité de

Notre-Dame-De-Bonsecours. Le conseil autorise également la directrice générale par intérim à déboursier les montants nécessaires suite aux achats recommandés des maires des deux municipalités.

Adopté à l'unanimité.

**Période de questions**

**2018-06-145**

**Levée de l'assemblée**

20h53 Il est proposé par François Clermont que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Éric Trépanier**  
**Président d'assemblée**

---

**Chantal Laroche**  
**Directrice générale, par intérim**